

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 1^{er} juillet 2019
Convocation du : 24 juin 2019

Objet : : **Marché** : « travaux de réaménagement et d'extension de l'ancienne MAPAD La Mèretière à Veynes ». Attribution du marché.

L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes sous la présidence de M. René MOREAU, premier vice-Président, assisté de Mme Françoise Pinet, secrétaire.

Etaient présents : F. Pinet, S. Simion, A. Froget, T. Fodera, M. Barthelemy, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, M. Truc, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, F. Galmiche, J. Revoux, JM. Gueyraud, JP Gauthier, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, J. Marcellin, B. Saudemont.

Excusés : J-M. Bernard, J. Francou, JP. Bellet, R. Aquino, S. Osinga, M. Mescle, T. Gau, JC Vallier, JP Artigues, F. Darini, M. Gaignaire, F. Gatounes
JC Vallier a été remplacé par son suppléant Jean-Pierre Gauthier

Pouvoirs : Thierry Gau absent a donné pouvoir à Maurice Chautant
Franck Gatounes absent a donné pouvoir à Fabien Gascard

Le premier vice-Président de la Communauté de communes Buëch-Dévoluy, Monsieur René MOREAU, présente aux membres du Conseil communautaire les résultats de l'appel d'offre lancé pour les travaux de réaménagement et d'extension de l'ancienne MAPAD à Veynes.

La commission d'achat réuni le 7 juin dernier avait pris connaissance de l'analyse des offres élaborée par le maître d'œuvre.
Sont proposées les attributions des lots 1,2,3,4,5,6,7,9,10.

Pour le lot n°8 – Rénovation des peintures et enduits de façades, il n'y a pas eu d'offres ; le lot est déclaré infructueux. Une nouvelle consultation sera lancée.

Concernant le lot n°1, sont retenues la base et l'option 1 (aménagement extérieurs).

Après avoir entendu les explications correspondantes, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de suivre les propositions suscitées
- d'attribuer les lots 1,2,3,4,5,6,7,9,10 aux entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	BASES	Option/variante	TOTAL
Lot n°1 - Démolitions gros oeuvre	STP PISTONO	178 261.19 €	32 379.33 €	210 640.52 €
Lot n°2 - Etanchéité	Entreprise SEA	10 914.70 €		10 914.70 €
Lot n°3 - Menuiseries allu – serrurerie	Miroiterie Gapençaise	136 962.00 €	7 640.00 €	144 602.00 €
Lot n°4 - Menuiserie bois	Menuiserie CHARLES	86 656.13 €	8 213.90 €	94 870.03 €
Lot n°5 - cloisons doublages faux plafonds	Société OCAL	89 315.98 €	4 439.75 €	93 755.73 €
Lot n°6 - Carrelages revêtements de sols	FABRIS CARRELAGE	123 261.66 €		123 261.66 €
Lot n°7 - peintures	Ent. SPINELLI	35 683.00 €		35 683.00 €
Lot n°9 - plomberie chauffage ventilation	Ent. AILLIAUD	192 947.91 €		192 947.91 €
Lot n°10 - Electricité	ALP'MEDELEC	229 032.32 €	17 475.60 €	246 507.92 €
	TOTAL HT	1 083 034.89 €	70 148.58 €	1 153 183.47 €
	TVA 20%	216 606.98 €	14 029.72 €	230 636.69 €
	TOTAL TTC	1 299 641.87 €	84 178.30 €	1 383 820.16 €

Nombre de membres en exercice : 37

Votants : 28 dont 2 pouvoirs	Pour : 28	Abstention : 0	Contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20190701-Db68_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2019

Affichage : 05/07/2019

Pour le Président par délégation



Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le 1^{er} vice-Président,

René MOREAU

